

**Réforme gouvernementale du sport, quels impacts pour les associations du département**

**Intervention de Séverine BOTTE**

Avec plus de 263.000 licences sportives délivrées en 2017 en Seine-Maritime, réparties au sein des 2.565 clubs affiliés que compte notre département, l'enjeu sociétal du sport, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également en matière de création d'emplois et de développement économique n'est plus à démontrer.

Ce gouvernement a choisi de réformer le sport, plus exactement la Gouvernance du sport issue, je le rappelle ici, d'une volonté politique considérant le sport comme un véritable service public et reposant depuis plus de 50 ans sur **deux principes fondamentaux** :

- **la délégation par l'État de l'animation et de la gestion du sport à des structures essentiellement associatives d'une part,**
- **et la solidarité au sein des fédérations entre le sport amateur et le sport professionnel, d'autre part.**

Une organisation sommes toutes perfectible, nous en convenons, qui a permis néanmoins d'assurer une certaine cohésion territoriale notamment grâce à une mise en relation financière importante entre l'Etat et les fédérations sportives agréées.

Une organisation qui a contribué, grâce au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), à financer les actions du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), ainsi que l'organisation des délégations françaises aux grands événements sportifs.

Une organisation qui a également soutenu financièrement les associations et les collectivités dans le développement local du sport et qui a permis à 1.670 conseillers techniques sportifs répartis sur tout le territoire, d'intervenir auprès des fédérations principalement sur des missions de détection et d'entraînement des sportifs de haut-niveau, ou de formation.

L'ensemble de cette dynamique, qui faisait l'originalité de notre modèle français, la nouvelle Gouvernance du sport l'écarte d'un revers de main en supprimant le CNDS au profit d'une Agence du sport, annoncée comme effective début 2019 et qui

prendra la forme d'un Groupement d'Intérêt Public avec deux principales missions : la haute performance et le développement des pratiques.

Or cette agence composée in fine de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités, principales financeurs du sport, et du monde économique va « *limiter la démocratie et illimiter le marché* », pour reprendre une formule du penseur d'économie libérale Friedrich Hayek.

Car, comme l'affirme la coprésidente de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) Emmanuelle Oulaldj, l'enjeu n'est plus de répondre aux besoins fondamentaux de la population en matière de sport, mais de satisfaire des attentes de consommation. C'est l'individu qui va primer sur l'association et remettre en question le droit à la pratique du sport pour toutes et pour tous.

Tout ceci dans un climat budgétaire national en net recul. Après une baisse de 7% en 2018, le budget du ministère des Sports subira une nouvelle coupe de 6.2% en 2019.

« *Une situation critique* » comme l'a qualifiée Marie-Georges Buffet, ministre des sports de 1997 à 2002 qui conduira inévitablement à une baisse des moyens accordés au sport non-professionnel, la haute performance, le sport médaillable étant semblait-il « sanctuarisé ».

Il nous faut donc redouter un désengagement de l'Etat sans compensation qui impactera nos associations sportives, elles qui sont, et nous le savons bien, des actrices essentielles du service public du sport.

Nous le constatons, chaque jour, sur le terrain. Ces associations qui sont au plus près des besoins de la population, dans la proximité et au quotidien, sont un maillon essentiel de la démocratie et garantissent un accès à moindre coût pour une pratique sportive de qualité.

Donner des moyens aux associations, c'est également reconnaître le statut des bénévoles et leur engagement citoyen. Or, la nouvelle Gouvernance du sport s'accompagne d'une visée entrepreneuriale de l'animation des associations. Les fédérations et clubs sportifs vont se transformer en prestataires de services sous forme par exemple de Sociétés Coopératives à Intérêt Collectif (Scic), dont le seul but est de vendre des prestations sportives.

Soumise à une professionnalisation renforcée, une mise en concurrence et la marchandisation d'une activité humaine telle que le sport, la culture politique des associations perd de sa force.

La normalisation prend le dessus sur la diversité. C'est tout le sens du message diffusé dans son clip par la FSGT, « *Le sport est un droit, ce n'est pas une marchandise* », face au désengagement de l'État.

Voici dans quel contexte se préparent les Jeux de 2024 et qu'à cette occasion est évoqué l'héritage olympique.

### **Mais de quel héritage parlons-nous !**

Un héritage olympique ambitieux ne peut se limiter à transmettre des équipements, des stades, des gymnases, des piscines qui, à court terme, deviennent des gouffres financiers en entretien comme en fonctionnement.

Pour nous, accueillir les Jeux Olympiques c'est aussi et surtout soutenir les associations sportives, les bénévoles dirigeants, les sportifs amateurs ainsi que les professionnels de la filière sportive qui encadrent les pratiques et permettent ainsi le développement du sport.

Soyez en convaincu, ces mauvais choix budgétaires alourdiront un peu plus la charge des financements de nos collectivités territoriales, de notre département sans exception. 85% des associations sportives bénéficient actuellement d'un financement public. D'où notre inquiétude et notre opposition à ce projet qui accentuera les inégalités, tant territoriales que sociales.

Mon collègue, Stéphane BARRÉ s'est d'ailleurs exprimé au mois d'octobre sur le sujet dans une tribune publiée dans la presse régionale.

Dans le même esprit, les réformes territoriales successives favorables au développement des EPCI, métropoles, communautés d'agglo et de communes amplifient le phénomène en encourageant la politique de regroupement des clubs et des associations dans le but unique d'optimiser et de réduire les financements, au détriment des choix des pratiquants qui veulent des activités diversifiées, des clubs de proximité et à taille humaine.

Enfin, à ces choix contestables et contestés par le mouvement sportif et les sportifs de haut niveau eux-mêmes, s'ajoutent la suppression des emplois aidés. Un effet néfaste pour nos associations qui se fait déjà sentir avec nationalement une diminution conséquente (18%) des emplois dans le domaine de l'animation sportive.